

## PROCÈS-VERBAL

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

## Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 avril 2021.....	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	3
1. Statistiques .....	3
2. CACI .....	4
3. UEC .....	6
4. Ministère .....	6
5. CNOSF.....	6
6. COJO .....	7
7. Activités fédérales .....	7
8. Point RH.....	7
9. Point numérique.....	10
IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL .....	10
1. Président de la LNC.....	10
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire .....	11
3. Directeur technique national .....	12
V. COMMISSIONS.....	14
1. Cyclo-cross.....	14
2. Route .....	15
VI. PROJET DE MANDAT .....	16
VII. PLAN DE FÉMINISATION .....	16
VIII. FINANCES.....	17
IX. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION .....	21
X. ÉPREUVES OFFICIELLES.....	23
XI. QUESTIONS DIVERSES.....	24

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

En préambule, il accueille Ludivine DESMONTS-MORNET, nouvelle Directrice de la communication de la Fédération, ainsi que Nicolas ANDRÉ, futur Directeur des activités sportives. Il se réjouit de l'arrivée de ces renforts au sein de la FFC.

C'est avec émotion qu'il fait part des terribles drames qui ont provoqué le décès de deux jeunes licenciés au mois d'avril lors d'entraînements sur la route. Le Bureau Exécutif adresse ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées et aux clubs auxquels appartenaient ces jeunes.

La Fédération mène depuis plusieurs années de nombreuses actions concernant la sécurité sur la route. Néanmoins, il est fondamental qu'elle s'en empare pleinement pour en faire une cause majeure, notamment avec le développement de la mobilité. En conséquence, il a été demandé à la Commission sécurité de réfléchir à des dispositions réglementaires et législatives pour lesquelles un audit sera réalisé.

Le Président annonce également le décès de Jean MOIROUD, figure du cyclisme sur Piste français et spécialiste de la construction de vélodromes, et de Jean-Pierre GIBOURDEL, qui a dirigé durant de nombreuses années le service événementiel de la FFC et dont le travail a été précieux dans le cadre de la structuration de notre fédération.

Enfin, il fait part du décès de Jean-Claude HÉRAULT, ancien directeur général adjoint du Tour de France aux côtés de Jean-Marie Leblanc.

Il adresse ses condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Il aborde ensuite les très bons résultats des vététistes avec des victoires en Coupe du Monde, résultats qui laissent présager de très bonnes perspectives, notamment pour les Jeux olympiques de Tokyo.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 avril 2021**

*Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 94 324 au 15 mai 2021, soit 5 414 licenciés de moins par rapport au 15 mai 2020 (-5,43 %).

La métropole accuse une baisse de 5,90 %, tandis que les territoires ultramarins enregistrent une hausse de 4,62 %. Parmi les Comités régionaux métropolitains, les écarts sont notables. Ainsi, les Hauts-de-France et les Pays de la Loire subissent une

contraction plus importante (respectivement -12,6 % et -12,4 %), alors que la région AURA connaît une progression de 2,8 %. Il est fort probable que ces différences de résultats soient corrélées avec la structure — bénévoles/salariés — des comités.

S'agissant des territoires ultramarins, seule la Réunion est en retard (-13,2 %). Les autres comités affichent des performances positives. À noter que Tahiti, la Martinique et la Guyane ont d'ores et déjà dépassé les objectifs du 30 septembre 2020.

L'évolution des chiffres par activité est la suivante :

- cyclisme dit traditionnel : -11 % (-12,82 % pour la Route) ;
- VTT : -0,20 % (toutes les disciplines sont en hausse, excepté le Cross-country : -4,34 %) ;
- BMX : +2,85 % et Freestyle : +4,28 %.

Les Femmes représentent actuellement 11,43 % des licenciés de la Fédération.

Patrick CLUZAUD remarque que si le nombre des licences Minimes, Benjamins et Pupilles est stable, celui des licences Cadets et Juniors connaît une baisse significative. Conséquemment, il importe de mettre en place des actions pour contrecarrer cette perte et retenir ces jeunes.

Le Président fait ressortir que la crise sanitaire actuelle a très certainement une incidence sur cette baisse. Pour autant, cette incidence demeure difficilement mesurable.

## **2. CACI**

Le Président informe du changement législatif concernant le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) pour les mineurs. Bien que cette évolution constitue une excellente nouvelle, certains points nécessitent d'être précisés.

Yannick POUHEY explicite que l'évolution réglementaire stipule que la présentation du CACI n'est plus obligatoire pour les mineurs dès lors qu'un questionnaire de santé a été rempli.

Ledit questionnaire peut être en partie rempli par le mineur, mais trois questions doivent être obligatoirement remplies par le tuteur légal. Si toutes les réponses aux différentes questions sont négatives, il n'est pas indispensable de fournir un CACI datant de moins de six mois.

Si cette évolution est pour le moins positive, il est essentiel de préciser sa mise en œuvre — délai d'application, changements réglementaires et informatiques, etc.

Au surplus, il convient également de déterminer si l'âge (18 ans) pris en compte est celui à date (l'ensemble de la catégorie junior.e.s en ce cas) ou celui à la date de la prise de licence.

Par ailleurs, il est signalé que ce changement législatif risque de compliquer la tâche des organisateurs accueillant des non-licenciés mineurs les jours de compétitions, car ils devront également réceptionner le questionnaire dûment rempli.

Christophe LAVERGNE précise que cette évolution concerne les mineurs dans le cadre d'une prise de licence ou d'un renouvellement, et lors d'une participation à des épreuves. Il relève que sur le plan opérationnel, ce changement risque d'être compliqué à gérer pour les organisateurs, notamment en raison de l'application du RGPD.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une transposition de document, et qu'à l'instar du CACI, les organisateurs pourront réceptionner le questionnaire en amont des compétitions.

Il fait valoir que cette évolution sera extrêmement positive pour le sport fédéré, lequel bénéficiera de la même souplesse que le sport non fédéré et que l'activité sportive en milieu scolaire.

Éric MEINADIER confirme qu'il s'agit d'un changement très positif qui permettra de limiter les certificats de complaisance, d'autant que l'interrogatoire des patients permet de détecter l'essentiel des risques.

Gilles DA COSTA signale que cette nouvelle mesure bénéficiera effectivement à la Fédération dont la politique en direction des jeunes a été renforcée à la faveur de son plan de relance.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé que la réglementation visant à remplacer le CACI par un questionnaire pour les mineurs sera appliquée à partir du 10 juin 2021.

Le Président soumet au vote la proposition de Yannick POUEY consistant à prendre en compte l'âge révolu à date de sa prise de licence.

*La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Le Président tient à remercier les responsables des différentes commissions pour la mise en place opérationnelle de la relation avec les Comités régionaux. Il rappelle que ce dispositif faisait partie des engagements forts de campagne.

Gilles DA COSTA suggère que cette disposition soit également étendue à la Commission des finances et aux trésoriers des Comités régionaux. Ces derniers pourraient ainsi échanger avec son Président, ses membres et le Trésorier de la Fédération.

Le Président adhère à cette proposition.

Yannick POUEY relève que certains Comités régionaux n'ont pas pour l'heure répondu à l'appel des référents. Il convient de rappeler qu'il est essentiel de participer à la politique fédérale.

Le Président partage cette considération. Il propose que soit établi un état des lieux des réponses à l'issue duquel il contactera les présidents des Comités régionaux n'ayant pas donné suite aux appels des référents fédéraux.

### **3. UEC**

Le Président annonce que la composition des commissions a été validée comme suit :

- Commission Route : Marc TILLY ;
- Commission Piste : Pascal SERGENT ;
- Commission BMX : Martine MARTINEZ ;
- Commission Trial : Franck CHASTEL.

Un échange concernant les prévisions d'événements européens sur le territoire français pour l'olympiade a eu lieu avec le Président de l'UEC, Enrico DELLA CASA. Ce point sera de nouveau abordé lors de la planification desdits événements.

### **4. Ministère**

Le Président déclare que le travail relatif au Savoir rouler à vélo se poursuit. Le rendez-vous avec les responsables des associations des collectivités territoriales prévu le mercredi 12 mai a été reporté et sera reprogrammé ultérieurement.

Les demandes de subventions de la FFC ont été validées par la DIGES.

Une réunion d'urgence a été provoquée par la ministre des Sports à propos des CTS : des postes vont tout simplement disparaître, tandis que d'autres vont être réattribués à l'ANS et aux CREPS. Selon Roxana MARACINEANU, ce fonctionnement permettra de mutualiser du service au bénéfice des fédérations.

Le 29 avril 2021 s'est tenu un important rendez-vous avec Michel CADOT, Délégué interministériel aux Jeux olympiques et aux grands événements et Président de l'ANS. Cette rencontre a permis de constater que les actions de la FFC en matière d'événements étaient perçues de manière très positive.

### **5. CNOSF**

Le Président annonce que le Pass'Sport a été présenté en présence de Roxana MARACINEANU et de Frédéric SANAUR. Son montant sera de cinquante euros et il concernera les jeunes de six et à dix-huit ans. Les familles attributaires de l'allocation de rentrée scolaire bénéficieront également de ce dispositif. À ce jour, le circuit financier n'a pas été complètement établi. Une communication ministérielle devrait en préciser les contours très prochainement.

Yannick POUEY souligne que la diffusion de cette communication en direction des clubs sera essentielle.

Le Président le confirme.

Il déclare que la Fédération a participé à l'Assemblée générale constitutive de l'Union des Fédérations de Sport Professionnel, union fondée avec les fédérations de Football, de basketball, de Volley, de Rugby, de Handball et de Hockey sur glace. La présidence est assurée par Jean-Pierre SIUTAT, Président de la Fédération française de Basketball.

La création de cette union permet à la FFC d'être en relation directe avec des présidents de fédérations influents sur différents sujets.

Les prochaines élections du CNOSF sont évoquées.

Les quatre candidatures officielles à la présidence sont :

- Emmanuelle BONNET ;
- Patrice MARTIN ;
- Brigitte HENRIQUES ;
- Thierry REY.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif sa candidature en tant que représentant de la FFC.

*La candidature du Président est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## **6. COJO**

Le Président relate l'entrevue qui s'est tenue le mercredi 19 mai 2021 et qui a réuni tous les présidents des fédérations olympiques. Lors de cette réunion, les dispositifs relatifs au Club 2024 et à la labellisation « Terre de Jeux 2024 » des territoires ont été évoqués.

La décision de Julian ALAPHILIPPE de renoncer aux Jeux olympiques de Tokyo est évoquée. Ce retrait constitue un handicap pour la Fédération qui perd une chance de médaille particulièrement significative.

Christophe MANIN explicite que Julian ALAPHILIPPE souhaite se consacrer pleinement au Tour de France et au Championnat du Monde afin de conserver son maillot.

Le Président fait part des conditions extrêmement strictes auxquelles seront soumises toutes les personnes se rendant au Japon pour les Jeux olympiques — isolement avant le départ, quarantaine de quatre jours à l'hôtel, interdiction de se déplacer en transports en commun, prises de températures quotidiennes, tests de dépistage, limitation des déplacements, etc.

## **7. Activités fédérales**

Le Président déclare que la Fédération reçoit de nombreuses sollicitations concernant les Championnats du France Route professionnels, ce qui atteste d'une certaine effervescence autour de cet événement. Un rendez-vous a été organisé avec la LNC, le maire de Cholet et la FFC en vue d'une candidature pour 2022. Une visio avait précédé avec le comité régional des Hauts-de-France et les élus concernés pour une candidature de Cassel.

## **8. Point RH**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce que la fin du troisième confinement a permis un retour des salariés en présentiel à raison d'une journée par semaine, voire

plus en fonction des besoins liés au métier ou à la poursuite de l'activité. Ce dispositif a été validé par les membres du CSE le 4 mai 2021.

Ludivine DESMONTS-MORNET, Directrice du service communication et marketing a intégré la Fédération au début du mois de mai. Plusieurs réunions communes ont été organisées avec différents services dans le cadre de leur intégration.

Lors de la réunion du CSE qui s'est tenue le 4 mai 2021, le courrier afférent à la demande de dérogation au repos hebdomadaire a été validé par les Élus. Ledit courrier sera envoyé à la DREETS, nouvelle dénomination de la DIRECCTE, dans les prochains jours. Pour rappel, cette dérogation a pour objectif de permettre aux collaborateurs de travailler six jours consécutifs, sans prise de repos le septième jour. Le CSE a validé la possibilité de déroger à la règle du repos hebdomadaire obligatoire six fois dans l'année.

Par ailleurs, une demande a également été faite pour que la Fédération puisse déroger à la règle des quarante-huit heures maximum de travail par semaine, et ainsi passer à soixante heures par semaine six fois par an. Il est précisé que les CDDI — salariés employés de façon ponctuelle — ont d'ores et déjà la possibilité d'effectuer soixante heures par semaine.

À noter que quatre collaborateurs — deux cadres de la DTN, un DAF-DRH et un DSI — quitteront la Fédération courant juin.

S'agissant de l'ajustement du nombre de jours en télétravail, l'actuel protocole employeur court jusqu'au 9 juin 2021. À partir de cette date, chaque entreprise aura la possibilité, dans le cadre du dialogue social, de négocier l'ajustement du nombre de jours de télétravail. La charte fédérale prévoit à ce jour une journée par semaine de télétravail. Pour information, la majorité des directrices et directeurs de service de la FFC sont favorables au passage d'un à deux jours de télétravail par semaine. Un CSE extraordinaire sera organisé fin mai afin que les partenaires sociaux se prononcent sur ce dossier.

Yannick POUHEY approuve le passage à deux jours hebdomadaires de télétravail. Pour autant, il convient d'être très vigilant quant au processus de validation, notamment après seize mois de télétravail accentué qui ont quelque peu compliqué les échanges entre les équipes.

Gilles DA COSTA indique qu'il est avéré que la productivité des salariés en télétravail s'est accrue de manière significative — environ 13 % de plus. Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'équilibre entre présentiel et distanciel doit être recherché.

Il souligne que le télétravail au sein d'une entreprise constitue un élément d'attractivité pour les salariés, car il s'adapte aux contraintes de la vie de chacun. De fait, la Fédération doit tenir compte de cette nouvelle vision et faire preuve d'une certaine souplesse.

Un forfait jours pourrait être une bonne alternative, car il permettrait aux salariés de gérer ses jours en présentiel en fonction de ses pics d'activité.

Yannick POUHEY adhère à l'idée d'un forfait jours.



Ludivine DESMONTS-MORNET confirme que le télétravail est un élément d'attractivité pour les salariés, en particulier pour les cadres. Les entreprises dites attractives sont au-delà de deux jours par semaine de télétravail. Néanmoins, il est essentiel de conserver des journées en présentiel afin que les équipes puissent continuer à se voir.

Le Président signale qu'il importe de tenir compte de la saisonnalité de l'activité fédérale tout en allant dans le sens du changement.

Il propose que la Fédération passe à deux jours de télétravail par semaine — le second jour ayant le même cadre réglementaire que le premier — pour un temps délimité, et qu'une évaluation du dispositif soit effectuée à la fin de l'année civile.

*La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde le planning du projet POPLEE — dématérialisation des dossiers RH — et annonce que la phase de tests a été déployée auprès des directeurs et qu'elle s'est parfaitement bien déroulée. L'outil sera lancé auprès des salariés le vendredi 21 mai 2021.

S'agissant du projet CAPTIO, elle remercie toutes les équipes de la FFC pour le travail effectué sur cet outil.

À ce jour, tous les testeurs ont été formés et des tutoriels, dont un lié au gain de temps, seront partagés auprès des utilisateurs. Ces derniers ont pu faire part de leur perception de l'outil au travers de deux sondages, lesquels affichent des taux de satisfaction plutôt positifs quant à l'utilisation et à l'accompagnement. Une certaine lenteur du procédé a été relevée, mais elle peut être palliée par une modification de la façon de travailler des utilisateurs.

S'agissant de la date de lancement, le service pilote propose de lancer l'outil le 1<sup>er</sup> juin 2021 auprès de tous les salariés, les Élus, les arbitres et les cadres d'État. Pour les athlètes, les SMR et les bénévoles ponctuels, le lancement se fera au mois d'octobre.

À la suite d'un sondage réalisé auprès de la DAS et de la DTN, 100 % des utilisateurs valident le lancement de CAPTIO au 1<sup>er</sup> juin 2021. En revanche, il est demandé de décaler le lancement de l'outil pour les arbitres au mois d'octobre, période plus propice en raison d'un calendrier moins chargé en termes d'épreuves.

Yannick POUÉY fait ressortir que le temps de saisie des éléments dans l'outil, ainsi que le temps de validation sont particulièrement lourds.

Sylvain DUPLOYER sollicite des précisions quant à la conservation des justificatifs.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS répond que l'outil répond aux exigences établies par la réglementation française concernant la numérisation des factures papier et a l'agrément de la Direction générale des Finances publiques, et qu'il n'est pas nécessaire de conserver les justificatifs, lesquels ont une valeur probante. Ils sont par la suite stockés numériquement.

Un débat s'engage entre les Élus à l'issue duquel il est décidé de reporter la décision relative à la date de lancement de l'outil CAPTIO, ainsi que l'arrêt du périmètre par catégorie au Bureau Exécutif du 10 juin 2021.

## **9. Point numérique**

Fabien RAFFOUX annonce que dès le mois de septembre 2021, les clubs qui le souhaitent pourront faire apparaître le montant de leur cotisation ainsi que leurs différentes options dans l'espace des licenciés.

À partir de cette date, les clubs auront la possibilité de saisir directement les demandes papier dans leur espace. Ainsi, la dématérialisation entre le club et la région sera totale.

## **IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

### **1. Président de la LNC**

Xavier JAN évoque les très bons résultats des cyclistes françaises et français, sources de satisfaction, en particulier dans un contexte sanitaire très difficile.

Il mentionne le rendez-vous avec Gilles BOURDOULEIX, maire de Cholet, organisé dans le cadre du Championnat de France 2022 et qui s'est très bien déroulé. Le dossier est en cours d'établissement.

Il aborde ensuite le secteur professionnel dont le découragement est notable au regard des contraintes totalement inappropriées qui pèsent sur le cahier des charges des organisations, alors qu'aucun foyer de contamination n'a été détecté lors des trois-mille événements organisés durant l'année 2020. Parmi les nouvelles mesures imposées, figurent notamment l'obligation de faire asseoir les personnes dans les écoles et l'interdiction de groupes de plus de dix personnes sur les abords des routes.

Face à cette situation, l'exaspération est de plus en plus forte chez les différents acteurs du cyclisme. En dépit d'une lettre ouverte rédigée par la FFC et la LNC, aucune solution *ad hoc* n'a été apportée.

L'UNCP publiera le 21 mai 2021 un communiqué de presse signé par la plupart des grands champions nationaux afin que soient prises en compte les spécificités du cyclisme, y compris du cyclisme amateur, dont la pratique est particulièrement impactée, ce qui compromet fortement les prises de licence.

Il est précisé que le Tour du Finistère, le Mercan'Tour et les Boucles de la Mayenne sont confirmés. En revanche, des interrogations subsistent concernant le maintien de la Route d'Occitanie au vu des contraintes imposées.

Le Président tient à souligner que depuis le début de la crise pandémique, c'est la première fois que le cyclisme amateur est desservi par rapport aux autres sports en raison de la jauge fixée à cinquante coureurs. Bien que les conditions liées à la pratique soient difficiles pour les jeunes, le cyclisme amateur a pu fonctionner, et ce, en dépit du contexte sanitaire. Quant aux prises de licence, la situation n'est pas pour l'heure catastrophique.

Il est primordial de demeurer dans une dynamique positive afin que les clubs relancent leur activité et organisent des événements.

Xavier JAN entend ces considérations. Il précise que le communiqué de presse de l'UNCP est un message de solidarité vis-à-vis du monde amateur et qu'il appelle à faire preuve de cohérence pour l'ensemble du cyclisme.

## **2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire**

Éric MEINADIER annonce que la Cellule Covid-19 a réécrit la procédure relative aux rassemblements des collectifs France qui précise la totalité du protocole sanitaire à respecter.

Une procédure relative à la gestion des cas Covid lors des rassemblements a également été rédigée. Ladite procédure met en place un enquêteur Covid qui doit respecter un cahier des charges et remplir un fichier lors de la confirmation d'un cas Covid. Dans le cadre de ses fonctions, l'enquêteur bénéficie des algorithmes de résolution et du soutien de la Cellule Covid-19.

S'agissant du protocole sanitaire des Championnats de France, il demeure assez identique à celui mis en place en 2020 : une « bulle » sera maintenue autour des coureurs professionnels en adaptant le règlement UCI.

Ainsi, les filières seront séparées afin de supprimer tout contact inopportun ; un questionnaire Forms devra être rempli et les personnes susceptibles d'entrer dans la « bulle » des coureurs professionnels seront testées.

La mise en place d'une brigade sanitaire, dont la mission serait de rappeler à tous les gestes barrières, et notamment le port du masque, est à l'étude. Enfin, il serait judicieux d'inciter toutes les personnes présentes à télécharger en amont l'application TousAntiCovid.

La question du testing des journalistes est évoquée. Pour information, le règlement UCI ne demande pas de tests aux journalistes, mais recommande de mettre en place des moyens de distanciation — cheminements séparés et arrangements d'espaces de travail. La ligne d'arrivée doit être limitée aux seuls photographes dont le nombre doit tenir compte du règlement national.

Pour l'heure, Xavier BIGARD, Directeur médical de l'UCI, n'inclut pas pour l'instant aucune autre recommandation pour l'accès aux compétitions. Il est signalé que seuls les tests PCR sont acceptés par le règlement UCI.

Le Président estime qu'il convient de rester en cohérence avec les pratiques des autres courses professionnelles. Il importe de conserver une logique analogue.

Yannick POUHEY fait valoir qu'il n'est pas judicieux que la Fédération ajoute des contraintes supplémentaires aux mesures réglementaires, surtout si la distanciation physique et les gestes barrières sont respectés.

Xavier JAN adhère à ces conditions. Néanmoins, il serait opportun de désigner une personne en charge du strict respect des gestes barrières, comme le port du masque, et de la distanciation physique.

Il propose que soit communiquée aux journalistes et aux photographes l'obligation de respecter scrupuleusement les gestes barrières sous peine de se voir retirer leur accréditation.

Ludivine DESMONTS-MORNET approuve l'idée de Xavier JAN concernant la désignation d'une personne chargée de veiller au bon respect des gestes barrières. Elle relève qu'il sera difficile d'exiger un test PCR pour les Championnats de France si les autres courses professionnelles ne le demandent pas.

Éric MEINADIER spécifie que le contrôle du respect des gestes barrières serait assuré par la brigade sanitaire susmentionnée.

Le Président indique que dans ce cas, il convient de mettre en place une brigade sanitaire. Il confirme également la nécessité d'élaborer une communication enjoignant les personnes à respecter les gestes barrières sous peine de se voir retirer leur accréditation.

Éric MEINADIER déclare que la Fondation Cœur et Recherche souhaiterait communiquer sur ses actions, telles que la sensibilisation à l'apprentissage des gestes relatifs à la réanimation, lors des événements fédéraux.

Le Président estime que l'apprentissage des gestes qui sauvent est en effet essentiel. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur une éventuelle collaboration.

Sylvain DUPLOYER sollicite des précisions concernant le dispositif sanitaire applicable aux véhicules de la flotte qui suivent les événements.

Éric MEINADIER répond qu'il convient de reprendre le dispositif — écrans en plexiglas — qui a avait été utilisé l'année précédente.

### **3. Directeur technique national**

Christophe MANIN évoque la Coupe du Monde de BMX qui s'est tenue à Vérone (Italie) lors de laquelle Sylvain ANDRÉ, Arthur PILARD, Romain MAHIEU et deux autres athlètes se sont particulièrement illustrés. Dans le cadre de la prochaine Coupe du Monde, l'équipe de France de BMX se rendra à Bogota et devra respecter une quarantaine à son retour.

Lors de la Coupe du Monde de VTT, Victor KORETZKY a remporté une très belle victoire. Quant à Loana LECOMTE et à Pauline FERRAND-PRÉVOST, elles ont réussi un très beau doublé lors de la première manche qui s'est déroulée en Allemagne en décrochant respectivement la première et la deuxième place.

Loana LECOMTE a de nouveau décroché la première place durant la deuxième manche qui s'est tenue à Nove Mesto, tandis que Pauline FERRAND-PRÉVOST est arrivée quatrième. De son côté, Jordan SARROU est arrivé cinquième.

À noter que dans le cadre des sélections olympiques, Juliette LABOUS a d'ores et déjà été sélectionnée. Les autres sélections seront annoncées prochainement.

Le sujet relatif à la préparation mentale est ensuite abordé. Christophe MANIN rappelle que conformément au Projet de performance fédérale de 2017 (PPL), la Fédération a placé la préparation physique et la préparation mentale à un niveau identique.

Au début de l'olympiade, la préparation mentale a surtout été développée au sein du collectif BMX et sur quelques collectifs Route.

La DTN a nommé en tant que référente en préparation mentale Virginie NICAISE, qui a mené un état des lieux, lequel a conduit à l'élaboration d'un questionnaire qui a été envoyé à tous les sportifs, dont un tiers y ont répondu. Un quart des répondants ont confirmé avoir recours à une activité de préparation mentale et ont évalué leur satisfaction à 4,5 sur 5.

Constatant que la préparation mentale constitue une pratique qui n'est pas totalement intégrée chez les sportifs, trois enjeux ont été définis :

- en premier lieu, les encadrants cyclistes doivent être les premiers en capacité de travailler sur la dimension psychologique de l'entraînement et de la performance sportive. Il est donc important que des contenus et des sessions de formation puissent être mis en place au bénéfice des entraîneurs cyclistes, en particulier dans les structures d'accession au haut niveau ;
- il importe d'identifier dans les territoires et les filières les personnes-ressources qui interviennent en préparation mentale auprès des cyclistes, en particulier des jeunes. Référencer ces experts et animer ce réseau permettra une plus grande efficacité et une meilleure sécurité dans le développement ces pratiques dans les territoires et les filières ;
- le troisième enjeu est la maîtrise par le ou la cycliste de haut niveau de ses besoins en matière de préparation mentale. Néanmoins, à l'instar de la préparation physique, il est nécessaire au préalable que les jeunes talents cyclistes maîtrisent les fondamentaux de la préparation mentale. Aussi, les approches collectives doivent être développées et pratiquées dans les structures dédiées aux jeunes cyclistes de haut niveau avant que les cyclistes confirmés ne s'engagent dans des pratiques individualisées ; et non pas individuelles. Le rôle des structures de haut niveau doit être de favoriser et guider progressivement cette mise en place (contacts, solutions de financement, suivi, etc.), en lien avec les modèles de performance.

Il est précisé que ce travail est effectué en étroite collaboration avec le secteur médical.

La composition de la Commission de labellisation tourisme est ensuite abordée. Pour rappel, ladite Commission est chargée d'étudier les candidatures des structures souhaitant organiser des stages. Elle vérifie les bilans financiers et s'assure que les différents prestataires sont en totale conformité avec les règles du travail et avec le Code sportif.

Les personnes proposées pour la composition de cette Commission sont :

- Patrick CLUZAUD, représentant national ;
- Christelle REILLE, représentante régionale ;
- Didier TIFFON, représentant départemental ;
- Thierry BEDOS, DTN adjoint;
- Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, DAS ;
- deux assistants administratifs de la DTN ;
- un chargé de mission juridique.

Le Président met aux voix la composition de la Commission de labellisation tourisme proposée par Christophe MANIN.

*La composition de la Commission de labellisation tourisme est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## **V. COMMISSIONS**

### **1. Cyclo-cross**

Sylvain DUPLOYER aborde le Titre V du règlement fédéral et explique que la Commission souhaite modifier l'article 5.1.017 stipulant que la proportion minimum de la partie cyclable par rapport à la longueur du circuit doit être d'un tiers. Pour une meilleure cohérence avec les pratiques du terrain, il est proposé que cette proportion corresponde à 90 %.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission visant à modifier la proportion minimum de la partie cyclable par rapport à la longueur du circuit.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

Sylvain DUPLOYER évoque ensuite le règlement particulier des Championnats de France 2021-2022. Eu égard à la situation sanitaire, la Commission propose de remplacer la réunion des directeurs sportifs par une réunion technique entre le jury, les référents de la FFC et le comité local d'organisation.

Le Président soumet au vote cette modification.

*La modification est approuvée à l'unanimité.*

Sylvain DUPLOYER poursuit avec l'attribution des boxes de dépannage et explicite que la Commission propose d'effectuer un tirage au sort informatique avec le prestataire informatique neutre en collaboration avec le jury des arbitres. Le résultat sera ensuite communiqué par mail et au travers d'un affichage.

Le Président met aux voix cette proposition.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

Sylvain DUPLOYER fait savoir que la Commission souhaite que la règle des 80 % soit appliquée pour l'épreuve Espoirs/Élites Femmes puisque les épreuves Juniors Femmes et Cadettes sont disputées à part.

Le Président soumet au vote cette proposition.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission propose qu'à partir de la saison 2022-2023, chaque structure souhaitant postuler à la labellisation en Team Cyclo-cross UCI justifie que chacun de ses sportifs ait marqué au moins un point UCI lors de la saison 2021-2022.

Le Président met aux voix cette proposition.

*La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Sylvain DUPLOYER annonce que l'élaboration de la grille de départ de la Coupe de France se fera à partir du classement du Championnat de France de la saison précédente. Ce point fera l'objet d'un passage au vote lors du prochain Conseil Fédéral.

Par ailleurs, il rappelle que les droits d'engagement ont été augmentés d'un euro, en 2020. Ils sont ainsi passés de douze à treize euros pour les Cadets, les Cadettes, et les Juniors, et de quinze à seize euros pour les Juniors Élites. Il est précisé que cet euro supplémentaire sera reversé aux organisateurs afin de les aider à rentabiliser leurs courses.

Enfin, s'agissant de l'attribution des titres chez les Masters, la Commission propose que chaque épreuve du Championnat de France de Cyclo-cross Hommes et Femmes réunisse trois épreuves de sportifs qui prendront le départ par catégorie d'âge distincte pour délivrer le titre.

Un débat intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de ne pas modifier la règle relative à l'attribution des titres chez les Masters.

## **2. Route**

Marc TILLY détaille la proposition de la Commission concernant les quotas des Championnats de France Avenir 2021 comme suit :

*« Proposition règlement – Épreuve en ligne Espoirs 2021  
(Quota maximum – la structure N1 ou Comité régional qui souhaite engager moins de coureurs a la possibilité de le faire)*

- *N1 (ayant au minimum 4 coureurs U23 Français dans leur effectif déclaré au moment de la labellisation) => 4 coureurs sélectionnés x 25 équipes = 100 coureurs ;*
- *Comité régional de Métropole\* = 4 coureurs x 12 équipes = 48 coureurs ;*
- *Comité régional ultramarin\* = 4 coureurs x 3 équipes = 12 coureurs ;*
- *Classement Espoirs FFC/Direct Vélo\*\* arrêté à la date du 30.06.2021 = 38 premiers coureurs Espoirs français sous les couleurs de leur club N1 ou de leur Comité Régional ;*
- *Coureurs professionnels (appartenant aux structures Pro Teams et Continental Teams) = 5 coureurs sous le maillot du Comité Régional — cf. règlement 2019.*

*\* N'appartenant pas à des structures N1 déjà représentées.*

*\*\* Maximum 8 qualifiés par structure (soit 4 coureurs maximum en plus par structure).*

- *Quota supplémentaire pour le Comité Régional organisateur = 1 coureur (historique).*

- *Champion de France sortant — 1 coureur (ce dernier n'entre pas dans le calcul, car le coureur concerné est passé professionnel)*

TOTAL = 199 coureurs maximum. »

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est demandé à la Commission Route de retravailler cette proposition pour la réunion du Bureau Exécutif du 10 juin 2021.

## **VI. PROJET DE MANDAT**

Gilles DA COSTA déclare n'avoir pu élaborer le document afférent au projet de mandat en raison d'une surcharge de travail. Néanmoins, les enjeux de concertation sont assurés.

Eu égard à la tenue des Jeux olympiques qui auront lieu du 23 juillet au 8 août 2021, il indique avoir proposé au Président de différer l'objectif de rendu du projet, initialement prévu mi-juillet, au début du mois de septembre. Ainsi, il sera pleinement en mesure de travailler à l'élaboration d'un projet entièrement fiabilisé.

Le Président précise que ce changement de délai n'obère en rien le projet de mandat. De surcroît, l'élan de communication afférent à ce projet sera plus important au mois de septembre qu'au mois de juillet avec la tenue des Jeux olympiques.

## **VII. PLAN DE FÉMINISATION**

Marie-Françoise POTEREAU annonce que des réunions avec les Comités régionaux sont organisées en visioconférence pour expliquer et partager le plan de féminisation et sa déclinaison sur les territoires. Ces temps de partage et de concertation permettent d'appréhender plus finement les spécificités territoriales et de communiquer sur les actions de la Commission en lien avec les régions. À ce jour, les réunions ont eu lieu avec les Comités régionaux de Bourgogne/Franche-Comté, Normandie, AURA, Île-de-France et de la Nouvelle-Calédonie. La prochaine réunion aura lieu avec le Comité régional de la Guadeloupe. Il est signalé que très peu de départements et de clubs ont fait une demande de subventions auprès de l'ANS au titre du cyclisme féminin, ce qui est fort regrettable. Il conviendrait de mener une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement des Comités régionaux sur ce sujet.

Une réunion d'échange a également eu lieu avec les onze présidentes de départements, afin de les connaître et de définir leurs besoins ainsi que l'accompagnement *ad hoc*. À noter qu'à ce jour, 240 clubs sont présidés par des femmes présidentes.

Une première réunion de pilotage du plan de féminisation s'est tenue avec les représentantes des différentes commissions — Cyclo-cross, BMX, Polo-Vélo, etc.

S'agissant de la réforme de la Coupe de France Femmes, un travail est actuellement mené en étroite collaboration avec la Commission Route. Tous les acteurs concernés ont été sollicités sur ce sujet.

Malgré plusieurs relances, certains Comités régionaux n'ont toujours pas communiqué le nom de leurs représentantes pour les commissions féminines.



La campagne de prévention et de lutte contre les violences sexuelles au sein de la FFC sera lancée vendredi 21 mai. Une présentation d'information et de sensibilisation sera effectuée aux membres du CNPR, en présence de Véronique LEBAR (Comité Éthique et Sport).

## VIII. FINANCES

En préambule, Gilles DA COSTA remercie les différents services, dont la DAS, pour leur contribution à l'établissement du budget rectificatif.

Il annonce que ledit budget prévoit un déficit de 226 353 euros, déficit qui est à comparer à l'excédent prévisionnel de 385 380 euros. Conséquemment, il convient d'en conclure que la situation de l'année 2021 se révèle plus difficile que celle de l'année 2020. Ce constat est également partagé par les Comités régionaux.

Nonobstant plusieurs éléments favorables, tels que des recettes exceptionnelles, la Fédération perd près de 600 000 euros sur le budget 2021. Néanmoins, au regard des hypothèses émises concernant l'activité, il est probable que la stabilisation soit acquise. Pour rappel, le budget prévisionnel a été constitué sur une hypothèse d'année dite normale. Or, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'année s'est avérée plus délicate en raison de l'impossibilité d'organiser des événements, réduisant ainsi l'activité.

De surcroît, l'année passée, la Fédération a bénéficié d'exonération de charges diverses et de remboursements au titre du chômage partiel, dispositif qui n'a pas pu être renouvelé en 2021.

Enfin, s'agissant des assurances, les conditions négociées en 2020 n'ont pu être obtenues à l'identique.

Cependant, à la faveur des provisions décidées pour l'année 2021, ces différents éléments n'ont pas d'incidence sur le budget fédéral.

L'impact de la crise sanitaire sur les activités fédérales s'élève à -663 523 euros, tandis que les ajustements divers — salaires, électricité, immobilisation, etc. — s'élèvent eux à +128 557 euros, ce qui constitue une différence budgétaire de -534 966 euros.

Cet impact se décompose comme suit sur les recettes :

- hypothèse de baisse sur les licences : -545 978 euros (pour information, les prévisions concernant les prises de licences sont estimées à 100 000) ;
- hypothèse de baisse sur les assurances liées aux licences : -167 591 euros ;
- compensation de l'ANS pour les pertes de licences : +104 200 euros ;
- perte sur les droits d'organisation : -9 528 euros ;
- perte sur l'assurance des droits d'organisation : -68 471 euros ;
- perte sur les droits d'engagements : -576 770 euros.

Soit, une perte de 1 264 138 euros.

Quant à l'impact sur les charges, il se décompose comme suit :

- baisse des charges d'assurance : 464 615 euros ;
- baisse des budgets des commissions de 30 % : 34 500 euros ;
- baisse des frais de représentation fédérale de 30 % : 43 500 euros ;
- baisse des frais du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral de 30 % : 18 000 euros ;
- suppression des frais des Jeux olympiques : 40 000 euros.

Soit, un impact total de 600 615 euros.

En dépit de ces différentes pertes, la situation financière de la Fédération n'est pas inquiétante eu égard à des fonds propres positifs et à une trésorerie très largement excédentaire.

Pour autant, la situation des Comités régionaux demeure problématique dans la mesure où l'année passée, la baisse significative des assurances avait permis de leur octroyer des aides. Or, ce soutien ne pourra pas être renouvelé cette année. Par conséquent, il convient de mener une réflexion sur ce sujet.

Il est proposé au Bureau Exécutif de valider ce budget rectificatif, qui pourra être revu au mois de juillet à la lumière d'éventuelles aides complémentaires de l'ANS pour les pertes de licences, et d'une meilleure visibilité des activités de la DTN. Au surplus, il est fort probable que la réalité de la reprise pourra être mesurée de façon plus fine, permettant d'envisager une certaine stabilité des calendriers pour le second semestre.

À noter que cette proposition a reçu l'assentiment favorable de la Commission des finances.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait état d'un sondage réalisé auprès des Comités régionaux afin de connaître l'hypothèse retenue concernant l'estimation des droits d'organisation et des droits d'engagement. 44 % des Comités régionaux ayant répondu estiment leur reprise d'activité au 1<sup>er</sup> juin et 33 % l'ont estimée au 19 mai. Si ces dates devaient être décalées au 1<sup>er</sup> juillet, les chiffres seraient impactés de façon négative, surtout en cas de baisse des subventions et des sponsorings.

Gilles DA COSTA signale que si l'année 2021 est plus difficile que l'année 2020 à tous les niveaux, elle l'est plus particulièrement pour le niveau régional, car il s'agit du niveau le plus dépendant de l'activité.

Le Président annonce que dans le cadre de l'aide accordée par l'ANS aux fédérations sportives (10 millions d'euros), la FFC a reçu une aide de 104 000 euros. Une deuxième tranche d'aide — certainement équivalente à la première — sera prochainement débloquée. À ce jour, aucune information concernant sa répartition n'a été communiquée, mais la Fédération fera valoir auprès de l'ANS qu'il est nécessaire que cette aide soit fléchée vers les Comités régionaux, le Siège fédéral s'attachant à trouver son équilibre par ses propres moyens.

Le Président soumet au vote la proposition de budget rectificatif émise par Gilles DA COSTA.

*Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.*

Gilles DA COSTA aborde ensuite les échéanciers des règlements des Comités régionaux, parmi lesquels figurent les droits d'engagement.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explicite qu'habituellement, les Comités régionaux règlent trois acomptes pour les droits d'engagement (31 mars, 31 mai et 31 août). En 2020, la Fédération a annulé ces facturations et a envoyé une seule facturation correspondant au réalisé de l'année au début du mois de novembre. Les Comités régionaux avaient fortement apprécié cette mesure. Pour 2021, l'échéance du 31 mars a été annulée.

Dans le cadre du sondage envoyé aux Comités régionaux, une question s'enquerrait de leurs hypothèses de trésorerie. La moitié des Comités ayant répondu au sondage a indiqué avoir tenu compte uniquement de l'annulation de la première échéance, un tiers a déclaré avoir tenu compte de l'annulation de deux échéances et le dernier tiers, des trois échéances.

Il est par ailleurs précisé que 80 % des Comités régionaux ayant obtenu un Prêt d'État Garanti (PGE) ont fait savoir qu'ils le maintenaient, car ils ne sont pas en capacité de le rembourser. Enfin, quasiment tous les comités ont mis en place le chômage partiel.

Gilles DA COSTA souligne qu'il appartient au Bureau Exécutif de se prononcer sur le report des échéances relatives aux droits d'engagement des Comités régionaux.

Le Président estime qu'il est essentiel de soutenir les Comités régionaux dans cette période pour le moins difficile, d'autant que la trésorerie positive de la Fédération le permet.

À l'instar de la mesure prise en 2020, il propose de reporter le règlement des trois acomptes à l'automne.

*La proposition est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.*

Gilles DA COSTA aborde le sujet de l'assurance et rappelle que les négociations entreprises par Christophe LAVERGNE ont permis de négocier une baisse par rapport à la prime envisagée.

Il est précisé que cette baisse est moins élevée que celle obtenue l'année précédente, notamment pour cause de sinistres importants datant de 2018 et 2019 qui ont entraîné une dégradation de la sinistralité, laquelle était très positive. De plus, il était particulièrement difficile de dissocier l'analyse de 2021 de ce qu'il serait à réaliser en 2022.

L'actuel contrat d'assurance arrivant à échéance fin 2021, l'hypothèse d'une prorogation du programme d'une année est évoquée.

Par ailleurs, au vu de la crise sanitaire, l'année 2020 a connu une interruption ou une suspension d'activité de plusieurs mois, suivie d'une reprise d'activité réduite, ce qui a conduit l'assureur à rembourser ou à ne pas appeler une partie de la prime annuelle.

Il est par conséquent possible de considérer que le programme d'assurance de la Fédération a été imputé de quasi une année d'activité , ramenant quasiment sa durée effective à trois ans au lieu de quatre ans.

Il peut donc être admis que le programme conclu pour la période 2017-2021 fasse l'objet d'une prorogation . Celle-ci ne saurait être inférieure à une année civile, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité sportive et du fait que les licences comportant le nom de l'assureur sont prises pour un an.

Toutefois, il importe qu'un avenant donne acte de cette prorogation exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2022, en précisant de manière argumentée les motifs qui la justifient.

Enfin, il convient de déterminer le montant de la contribution de l'assurance pour l'année supplémentaire. À la suite d'échanges avec l'assureur, le taux d'évolution serait de 5 % pour la cinquième année, hors conservation, soit une augmentation brute de 3,8 %.

Le Président tient à préciser qu'il n'a aucun rapport à titre personnel ou professionnel avec la compagnie d'assurance détentrice du contrat. En conséquence, il écarte tout risque de conflit d'intérêts.

Il soumet au vote tant la proposition de prime 2021 que la proposition de prorogation du programme d'assurance par voie d'avenant du contrat en cours pour l'année 2022, soit pour une cinquième année, sécurisé au titre des conséquences de la crise sanitaire toujours en cours et de la défense de l'intérêt général des clubs et des licenciés de la Fédération.

*La proposition de prime 2021 et la reconduction du contrat d'assurance pour une cinquième année est adoptée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Le Président soumet au vote l'approbation d'un taux d'évolution de 5 %, hors conservation, dans le cadre de l'avenant du contrat d'assurance pour 2022, soit une augmentation brute de 3,8 %.

*Les Élus du Bureau Exécutif se prononcent à l'unanimité pour un taux d'évolution de 5 %, hors conservation, dans le cadre de l'avenant du contrat d'assurance pour 2022, soit une augmentation brute de 3,8 % et autorisent le Président à signer l'avenant du programme d'assurance proposé dans les conditions susvisées*

Le Président remercie Gilles DA COSTA et Christophe LAVERGNE pour le travail réalisé sur ce dossier.

Sylvain DUPLOYER aborde le sujet des véhicules utilitaires, dont le contrat de location a été prolongé pour deux ans. Ce contrat comporte dix-huit véhicules, dont quatorze sont rattachés à la DTN.

Il annonce qu'une étude a été effectuée afin d'envisager l'achat de ces véhicules plutôt que le renouvellement d'une location et que plusieurs devis ont été réalisés.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explicite que le renouvellement de la location est estimé a minima à 753 100 euros, et que la transformation des véhicules ne peut être

subventionnée par l'ANS. Au surplus, il est rappelé qu'à l'issue d'un contrat de location, les véhicules doivent être remis en état, ce qui entraîne un coût supplémentaire.

Dans le cadre de l'achat de la flotte, laquelle comprendrait dix-neuf véhicules, le montant estimé à ce jour est de 775 787 euros. À l'inverse de la location, la transformation des véhicules serait subventionnée par l'ANS à hauteur de 50 %, soit environ 110 000 euros. De surcroît, les véhicules pourront être revendus après cinq ans d'utilisation, ce que ne permet pas la location. Le prix de cette revente est estimé à environ 160 000 euros. De fait, le coût global de l'achat de la flotte serait de 533 000 euros, et le gain évalué à 219 000 euros sur cinq ans.

Toutefois, ces chiffres doivent être modérés, dans la mesure où l'administratif relatif à la gestion des véhicules, l'entretien et la revente devront être internalisés au sein de la FFC. Conséquemment, ils seront assurés par des salariés, ce qui créera une charge de travail.

Gilles DA COSTA confirme que l'achat des véhicules serait plus avantageux financièrement. Pour acquérir cette flotte, la Fédération pourrait soit opter pour un financement propre total grâce à sa trésorerie positive, soit recourir à un emprunt, lequel devra être approuvé lors de l'Assemblée générale annuelle.

Le Président soumet au vote la proposition d'achat de la flotte de véhicules de la Fédération en remplacement du renouvellement du contrat de location.

*La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Gilles DA COSTA aborde le sujet de la convention tripartite entre la LNC, la FFC et ASO qui expire à la fin de l'année 2021. Le contrat d'assurance afférent ayant été prolongé, il convient de définir également les conditions de prolongement de ladite convention. Ce sujet devra être traité de concert avec la LNC et ASO.

Il évoque la dette du Comité régional d'Île-de-France, qu'il rencontrera ce jour avec Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS.

La situation du Comité régional de la Nouvelle-Calédonie est également mentionnée. Du fait de la crise économique, sociale et politique que traverse actuellement ce territoire, le Comité régional ne perçoit plus de subventions publiques et fonctionne uniquement grâce au bénévolat afin de réduire drastiquement les coûts. Gilles DA COSTA salue le travail réalisé par l'équipe en place pour réduire la dette du Comité, qu'elle compte rembourser en 2022, à la faveur des aides fédérales dédiées aux Comités régionaux ultramarins, et ce, en dépit d'un contexte extrêmement difficile.

## **IX. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION**

Patrick CLUZAUD détaille les différents points afférents au marketing :

- de concert avec Ludivine DESMONTS-MORNET et l'agence Ysern et Associés, il effectuera un bilan du plan marketing décidé en 2019 afin d'y apporter d'éventuelles améliorations ;
- la collaboration entre le ministère des Sports et la FFC sur le Savoir rouler à vélo se poursuit comme prévu, ainsi que des échanges concernant de possibles partenariats ;

- le dossier Sports'n Connect suit son cours ;
- plusieurs projets de développement en lien avec de possibles subventions de l'ANS sont à l'étude au sein de la DTN ;
- enfin, un projet de partenariat pour l'e-cycling est en cours de discussion.

Ludivine DESMONTS-MORNET énonce les quatre principaux projets sur lesquels le service communication travaille actuellement :

- les Jeux olympiques de Tokyo. Pour chaque annonce, un dispositif de communication a été mis en place. Il comprend un communiqué de presse, un visuel spécifique de chaque sélectionné avec une capsule vidéo présentant son parcours, ainsi que la diffusion de ces éléments sur le site Internet de la FFC et sur les réseaux sociaux. Ce dispositif sera diffusé selon le calendrier de la DTN ;
- le magazine France Cyclisme. Ce trimestriel compte cinq mille abonnés et possède une version numérique depuis 2015. Le prochain numéro — juillet 2021 — traitera des Jeux olympiques de Tokyo. En prévision d'une refonte du magazine pour 2022, ce numéro sera l'objet d'une étude lectorat ;
- le Challenge des Grandes Traversées VTT. Il s'agit d'un réseau de quinze itinéraires de randonnées labellisés par la FFC. Un site Internet est spécialement dédié à cet événement. Une opération est organisée sur les réseaux sociaux entre le 22 mai et le 25 juillet 2021 avec un jeu, un tirage au sort et de nombreux lots à gagner ;
- le programme licensing FFC. Le lancement de la boutique en ligne avec la déclinaison des quatre collections de vêtements est prévu durant les Championnats de France sur Route qui se dérouleront à Épinal du 17 au 20 juin 2021. Si la situation sanitaire le permet, une boutique éphémère sera également mise en place lors de cet événement. Pour rappel, l'objectif de ce lancement est d'utiliser la notoriété de la FFC pour développer des marques attractives, générer du chiffre d'affaires additionnel et constituer une base de données d'acheteurs captifs. Il s'agit d'une solution externalisée clé en main. En conséquence, la prise de risque financière pour la Fédération est totalement inexistante.

Sylvain DUPLOYER aborde le sujet du pumtrack et indique que des Comités régionaux ont été sollicités par des municipalités souhaitant installer des pumtracks labellisés FFC ouverts à tous.

Bien que cet outil constitue un excellent outil de progression, notamment pour les pilotes de BMX, la question relative à l'organisation de compétitions demeure entière en matière de normes et de responsabilité, car à l'instar du Freestyle, la plupart des pratiquants de pumtrack ne sont pas licenciés.

Au regard de ces différents éléments, il importe d'encadrer le développement de ce marché. Aussi, une des pistes étudiées serait l'élaboration conjointe d'un cahier des charges avec les sociétés fabriquant des pumtracks.

Éric JACOTÉ fait savoir qu'il existe en VTT un circuit de Coupe du Monde de pumtrack, dont une épreuve devait avoir lieu à Lyon. Il spécifie que cet équipement

est un outil de travail formidable, en particulier pour les Baby vélo. La demande des municipalités en faveur de ce type d'installation est très élevée et eu égard à son attractivité auprès des jeunes, il est essentiel que la Fédération s'approprie ce marché.

Christophe LAVERGNE estime qu'il conviendrait de se rapprocher des collectivités locales au travers des Comités régionaux afin de définir les normes afférentes au pumtrack.

Néanmoins, le pumtrack demeure un excellent outil d'entraînement. Dès lors, il est nécessaire d'élaborer un plan de développement avec un concept de labellisation FFC.

Parallèlement, il importe que la Fédération crée un circuit de compétitions de pumtrack afin de préempter ce sujet.

Sylvain DUPLOYER juge qu'il serait opportun que la création de projets relatifs au pumtrack soit liée à des clubs de BMX ou de VTT en raison de l'intérêt qu'il représente pour les entraînements.

Le Président souligne que le cahier des charges de labellisation FFC pourrait intégrer ce paramètre.

Il invite les Commissions BMX et VTT à travailler conjointement sur ce dossier.

## **X. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Éric JACOTÉ annonce que le Championnat de France de VTTAE qui devait se dérouler à Villard-de-Lans le 6 juin 2021 a été annulé. À la suite de cette décision, il est proposé d'organiser ce Championnat à Levens le 8 juillet 2021.

Le Président soumet au vote l'attribution du Championnat de France VTTAE à Levens le juillet 2021.

*L'attribution est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Yannick POUHEY propose à l'attribution les épreuves de Coupe de France BMX Freestyle Park à Pessac les 10 et 11 juillet 2021.

*L'attribution est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.*

S'agissant des épreuves officielles de 2022, Yannick POUHEY propose les attributions suivantes :

### **VTT**

- Coupe de France XC à Guéret, du 15 au 17 avril 2022.

### **Cyclo-cross**

- Championnats de France Masters 2021-2022 à Moulins, le 19 décembre 2021.

*Les attributions sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

Fabien RAFFOUX fait part des demandes d'information de licenciés individuels souhaitant se rendre sur les épreuves. Il conviendra de traiter ce sujet lors du prochain Bureau Exécutif.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 44.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 10 juin 2021.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUHEY**